 **REGLEMENT INTERIEUR**

**Saison sportive 2024/2025**

**Article 1 : COMPOSITION**

L’association « MONTIGNY-LA VAUPALIERE RUNNING CLUB » sigle “MVRC” est composée :

● D’un bureau directeur (Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire + adjoints si nécessaire).

● De membres actifs responsables de sections ou commissions et participants à ce titre, aux réunions du bureau directeur.

● De membres adhérents.

**Article 2 : ADHESION et COTISATION**

Pour adhérer à l’association «MVRC», il faut impérativement :

● Compléter une fiche d’inscription et faire sa demande de licence sur le site de la FFA. La présentation d’un certificat médical n’est plus autorisée (sauf cas particulier pour les mineurs).

● Régler la cotisation annuelle = *Voir TARIF DES ADHESIONS et OFFRES 2024/2025 en pièce jointe au présent règlement.*

● Les membres du bureau directeur cotisent à hauteur du prix de leur licence sportive.

● Rendre la fiche d’inscription + le chèque correspondant au prix de votre adhésion (ou paiement en deux fois ou trois possible) **Autre paiement : coupons sport de l’ANCV uniquement, pass’sport 50 € si éligibilité de l’adhérent.**

**⏺ L’accès aux activités du club est ouverte uniquement aux licenciés ou adhérents «marche » à jour de leur**

 **cotisation. Le renouvellement de la licence doit donc être fait avant tout entraînement de la saison concernée.**

Pour les nouveaux, une possibilité de deux participations gratuites à nos activités est offerte sous leur entière responsabilité en cas d’incident ou d’accident. Passé ces deux essais, la personne décidera de devenir adhérente (aux conditions préalablement définies) ou non à l’association « MVRC ».

 La cotisation versée à l’association « MVRC » est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission ou d’exclusion. Tout autre cas sera étudié par le bureau.

**Article 3 : ENFANTS MINEURS et ECOLE D’ATHLETISME ‘’SECTION JEUNES ‘’**

L’association « MVRC » accepte les enfants :

● De 7 à 13 ans aux deux écoles d’athlétisme (La Vaupalière pour les 7 à 9 ans et Canteleu pour 10 à 13 ans)

● A partir de 14 ans aux autres activités. C’est l’entraîneur qui fixe quelle école devra suivre le nouvel athlète selon

 des critères qu’elle a défini.

Dans les deux cas précités, toute adhésion au club vaut décharge de responsabilité ; En effet, l’association « MVRC » ne pourra être tenue pour responsable du comportement d’un mineur qui occasionnerait un incident ou un accident seul ou avec un tiers lors des entraînements et sorties sur la voie publique.

**Article 4 : EXCLUSION**

 Si un adhérent quel qu’il soit présente un comportement pouvant mettre en danger la stabilité de l’association « MVRC », ou ne s’intégrant pas au groupe et créant l’hostilité avec les autres adhérents, le président de l’association convoquera les membres du bureau directeur et le dit adhérent (ou ses parents s’il s’agit d’un mineur). Le bureau, après discussion avec les deux partis et délibération, pourra être amené à prendre une décision pouvant aller jusqu’à l’exclusion de l’adhérent de l’association.

**Article 5 : DEMISSION**

 Conformément à l’article 9 des statuts, tout membre, qu’il soit du bureau, actif ou adhérent, souhaitant démissionner devra adresser sous lettre simple sa démission au Président de l’association « MVRC ».

**Article 6 : ASSURANCE**

 L’association « MVRC » a contracté pour elle-même et ses adhérents une assurance « RESPONSABILITE CIVILE » qui couvre les dommages involontaires pouvant être occasionnés.

**Article 7 : ACTIVITES ET ENTRAINEMENTS**

Mardi : 16h50 – 18h00 Pour les 7/9 ans, éveil athlétique au Gymnase de La VAUPALIERE

18h30 – 20h00  Pour les 10/13 ans, école d’athlétisme au stade de CANTELEU.

18h30 – 20h00… Entraînement dirigé FFA, piste d’athlétisme du stade DUPRE à CANTELEU.

Mercredi  18h30 – 20h00 Préparation Physique Générale ; Gymnase de LA VAUPALIERE.

Jeudi : 09h30 – 12h30… Marche au départ de MONTIGNY (église) ou autres selon planning.

 18h30 – 20h00… Entraînement dirigé FFA, piste d’athlétisme du stade DUPRE à CANTELEU.

Samedi : 09h30 – 12h00… Sortie marche et/ou running au départ de MONTIGNY, parking de la Mairie.

Dimanche : 09h30 – 12h00… Sortie marche et/ou running au départ de MONTIGNy, parking de la Mairie.

**ARTICLE 8 : FONCTIONNEMENT DE L’ASSOCIATION :**

 Outre les postes clés que sont le Président, le Vice-Président, le trésorier, le secrétaire (homme ou femme) + d’éventuels adjoints (es), il est confié des responsabilités de sections ou commissions aux membres actifs du bureau, conformément à l’article 11 des statuts.

**ARTICLE 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

 Ce règlement intérieur se veut évolutif et de fait, peut être sujet à des modifications. Dès lors, toute modification sera ratifiée lors d’une réunion du bureau directeur et un nouvel exemplaire du règlement intérieur sera mis en ligne sur le site du club, ou transmis par courrier électronique aux adhérents.

**ARTICLE 10 : DOCUMENTS ANNEXES au présent règlement intérieur, consultables sur le site internet du club.**

 1) Le tarif des adhésions (consultable sur le site du club)

 2) La composition du bureau et l’attribution des divers postes de référent

 **Validation**

Le présent document « Règlement Intérieur » a été approuvé le **03.07.2023** par la majorité des membres lors d’une réunion du bureau directeur.

Ces documents, statuts et règlement intérieur, seront consultables sur le site internet du club.



**ANNEXE AUX STATUTS « RUNNING CLUB MONTIGNY-La VAUPALIERE »**

Composition du Bureau Directeur

Assemblée générale du 28 juin 2023 et élections des membres le 03 juillet 2023

Saisons 2023/2024 ; 2024/2025 ; 2025/2026

**PRESIDENT et référent FFA ……………………**………………….● **Laurent LEBOURG**

**VICE-PRESIDENT ………………………………………………………**● **Jean-Luc LEFEBVRE**

**TRESORIERE :**……………………………………………………………..● **Brigitte BOULEUX**

**TRESORIER ADJOINT et référent loisirs …………………….● Charles OROSEMANE**

**SECRETAIRE GENERAL……………………………………………….**● **François LANGLOIS**

**MEMBRE ACTIF et référent marche**……………………………● **Alain** **FORTIN**

**MEMBRE ACTIF et référent jeunes** ……………………………● **Charlène GLACET**

**MEMBRE ACTIF et référent trail**…………………………………● **Franck TALLEUR**

Soit un total de 8 membres composant le bureau directeur pour les trois saisons à venir.

Les présents statuts et le règlement intérieur ont été ratifiés en réunion du bureau directeur le 03 juillet 2023.

*N.B. : Les statuts et le règlement intérieur sont consultables en ligne sur le site du club :*

[*www.montignyrunningclub.fr*](http://www.montignyrunningclub.fr)

MONTIGNY-LA VAUPALIERE RUNNING CLUB – Agrément Jeunesse et Sport 76S1512

SIRET 39346125600025 - Siège social : maison des associations, 24 rue des champs 76380 MONTIGNY